

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 186 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Véronique PRADEL représentée par Laure-Agnès CARADEC - André BERTERO représenté par Yves WIGT - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Lourdes

MOUNIEN représentée par Dona RICHARD - Sylvaine DI CARO représentée par Gérard BRAMOULLE - Anne REYBAUD représentée par Pascal MONTECOT - Corinne BIRGIN représentée par Romain BRUMENT - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES représenté par Henri PONS - Jean-Louis VINCENT représenté par Sophie JOISSAINS - Frank OHANESSIAN représenté par Doudja BOUKRINE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Grégory PANAGOUDIS représenté par Jocelyne POMMIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Kayané BIANCO - Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Laurence SEMERDJIAN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Cédric JOUVE représenté par Marie MICHAUD - Aïcha SIF représentée par Sébastien BARLES - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Mathilde CHABOCHE - Hervé MENCHON représenté par Eric SEMERDJIAN - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO représentée par Cédric DUDIEUZERE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Yves MESNARD représenté par Michel ILLAC - Patrick PIN représenté par Magali GIOVANNANGELI - Jean-Louis CANAL représentée par Frédéric GUINIERI - Patrick GRIMALDI représenté par Eric CASADO - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Moussa BENKACI représenté par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Françoise TERME représentée par Régis MARTIN - Nassera BENMARNIA représentée par Prune HELFTER-NOAH - Denis ROSSI représenté par Amapola VENTRON - Gérard FRAU représenté par Laurent BELSOLA - Agnès FRESCHEL représentée par Gilbert SPINELLI - Laure ROVERA représentée par Marcel TOUATI - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - René RAIMONDI - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Vincent DESVIGNES représenté à 15h36 par Fabrice POUSSARDIN - Olivier GUIROU représentée à 16h20 par Franck SANTOS - Pierre HUGUET représenté à 16h40 par Lydia FRENTZEL - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h48 par Christian AMIRATY - Claude FERCHAT représenté à 16h51 par Marie MARTINOD - Anne-Laurence PETEL représentée à 16h54 par Philippe KLEIN - Nicole JOULIA représentée à 17h par David YTIER - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVE représentée à 17h05 par Frédéric GUELLE - Eric CASADO représenté à 17h07 par Yves VIDAL - Robert DAGORNE représenté à 17h26 par Danièle MILON - François BERNARDINI représenté à 17h40 par Martial ALVAREZ.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sophie GRECH à 15h55 - Georges ROSSO à 16h27 - Sophie AMARANTINIS à 16h28 - Bernard MARANDAT à 16h31 - Sophie JOISSAINS à 16h36 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h38 - Stéphane RAVIER à 16h39 - Gérard AZIBI à 16h46 - Anthony KREHMEIER à 16h46 - Bernard DESTROST, Philippe GRANGE à 16h55 - Vincent KORNPROBST à 16h50 - André MOLINO à 17h01 - Rémi MARCENGO à 17h02 - Sophie ARRIGHI à 17h03 - Yannick OHANESSIAN à 17h06 - Claudie MORA à 17h07 - Maxime MARCHAND à 17h08 - Frédéric CORNAIRE à 17h09 - Lyèce CHOULAK, Sébastien JIBRAYEL à 17h15 - Francis TAULAN, Kayané BIANCO, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Stéphane PAOLI, Gérard BRAMOULLÉ, Jean-Christophe GRUVEL à 17h20 - Stéphanie HERNANDEZ à 17h21 - Yannick GUERIN à 17h25 - Christian NERVI, Laurent BELSOLA, Roger GUICHARD à 17h30 - Alexandre DORIOL, Anne MEILHAC à 17h35 - Serge PEROTTINO à 17h40 - Michel RUIZ à 17h42 - Pierre LEMERY, Pascale MORBELLI, Isabelle ROVARINO, Ulrike WIRMINGHAUS, Loïc GACHON à 17h45 - Marcel TOUATI, Eléonore BEZ, Arnaud KELLER à 17h48 - Lionel DE CALA, Bernard RAMOND à 17h50 - Christian PELLICANI à 17h59 - Etienne TABBAGH, Daniel AMAR à 18h05 - Ferouz MOKHTARI à 18h08.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-011-12699/22/CM

■ Révision de l'Autorisation de Programme relative à la Rénovation Urbaine NPNRU Canourgues (hors mandat de travaux SOLEAM) à Salon de Provence 28678

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a adopté le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) prévoyant que toutes les dépenses d'équipement soient liées à une autorisation de programme (AP) et que les crédits de paiement (CP) soient votés par opération.

Par délibération n° FAG 064-3083/17/CM du 14 décembre 2017, le Conseil de la Métropole a approuvé le Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) du Conseil de Territoire du Pays Salonais (effectif jusqu'en 2020).

Par la délibération n° CHL 015-10568/21/CM du 7 octobre 2021, le Conseil de la Métropole a approuvé la révision de l'opération d'investissement relative à la Rénovation Urbaine NPNRU Canourgues du Territoire du Pays Salonais, pour la période 2021/2030.

Par délibération n° CHL 015-9754/21/BM du 15 avril 2021, le Bureau de la Métropole a approuvé la convention pluriannuelle du Projet de Renouvellement Urbain les Canourgues avec la commune de Salon-de-Provence, signée par l'ensemble des partenaires du 7 mars 2022.

Par délibération n° URBA 008-10316/21/BM du 7 octobre 2021, le Bureau de la Métropole a approuvé la convention de mandat de travaux entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la SOLEAM, portant sur les opérations d'aménagement d'ensemble du projet de renouvellement urbain des Canourgues à Salon-de-Provence.

Suite à la signature du mandat de travaux entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la SOLEAM, une nouvelle Autorisation de Programme (APCP) relative aux opérations contractualisées dans le mandat doit être créée (délibération du 20 octobre 2022 actant la Création de l'Autorisation de Programme du mandat de maîtrise d'ouvrage des travaux d'espaces publics du Projet de Renouvellement Urbain des Canourgues à Salon-de-Provence).

Il convient donc de mettre à jour l'autorisation de programme pour le PRU des Canourgues pour la période 2023-2030.

Cette Autorisation de Programme concerne l'ensemble des opérations relatives au PRU des Canourgues hors mandat de travaux SOLEAM, soit les familles d'opérations suivantes :

- Etudes et conduite de projet,
- Requalification des logements locatifs sociaux,
- Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux,
- Aménagements d'ensemble (hors mandat de travaux SOLEAM),
- Equipements à vocation économique,
- Equipements publics de proximité.

Cette enveloppe prévoit les dépenses d'investissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence afférentes à la mise en œuvre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine des Canourgues hors mandat de travaux SOLEAM situé sur la Commune de Salon-de-Provence, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel	18 649 455 €
CP 2023	1 931 254 €
CP 2024	3 661 780 €
CP 2025	3 697 367 €
CP 2026	3 395 955 €
CP 2027	1 949 355 €
CP 2028	1 949 355 €
CP 2029	1 391 361 €
CP 2030	673 028 €

L'opération d'investissement 2017-300-700 relative à la Rénovation Urbaine passe d'un montant de 31 611 584 € à un montant de 18 649 455 €, enregistrée dans l'autorisation de programme 173100BP du programme 10 de la Métropole.

Les deux Autorisations de Programmes relatives au mandat de travaux SOLEAM pour le PRU des Canourgues (Création de l'Autorisation de Programme du mandat de maîtrise d'ouvrage des travaux d'espaces publics du Projet de Renouvellement Urbain des Canourgues à Salon-de-Provence) et à l'ensemble des autres opérations du PRU des Canourgues Hors Mandat de travaux SOLEAM (présente délibération) sont complémentaires et interdépendantes pour la mise en œuvre des opérations contractualisées dans la convention NPNRU.

Suite à la réorganisation en cours de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de la loi 3DS, il conviendra de procéder à la mise en cohérence du budget relatif au PRU des Canourgues par la création d'une Autorisation de Programme unique le cas échéant.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant approbation du Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° CHL 015-9754/21/BM du Bureau de la Métropole 15 avril 2021 approuvant la Convention Pluriannuelle du Projet de Renouvellement Urbain les Canourgues avec la commune de Salon-de-Provence ;
- La délibération n° CHL 015-10568/21/CM du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 portant sur l'approbation de la révision de l'opération d'investissement relative à la Rénovation Urbaine NPNRU Canourgues du Territoire du Pays Salonais ;
- La délibération n° URBA 008-10316/21/BM du Bureau de la Métropole du 7 octobre 2021 portant approbation de la convention de mandat de travaux entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la SOLEAM ;

- La délibération du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant la création d'une Autorisation de Programme relative aux opérations d'aménagement d'ensemble du projet de renouvellement urbain des Canourgues et contractualisées dans le mandat de travaux entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la SOLEAM.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver la programmation de l'opération d'investissement relative à la Rénovation Urbaine hors mandat de travaux SOLEAM et de procéder à l'affectation pour un montant total de 18 649 455 € TTC selon le budget de l'opération d'investissement, afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement 2017-300-700 relative à la Rénovation Urbaine hors mandat de travaux SOLEAM, pour un montant total de 18 649 455 euros TTC, affectée au programme 10 Développement Urbain 173100BP – Politique de la ville.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement, selon l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée établi comme suit :

CP 2023 : 1 931 254 euros
CP 2024 : 3 661 780 euros
CP 2025 : 3 697 367 euros
CP 2026 : 3 395 955 euros
CP 2027 : 1 949 355 euros
CP 2028 : 1 949 355 euros
CP 2029 : 1 391 361 euros
CP 2030 : 673 028 euros

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ